

FICHE DE PROCEDURE ENTREPÔT

Numéro :	FPO004
Version :	1
Date	01/08/17
Intitulé :	Gestion d'un entrepôt
Type :	Externe
Public concerné :	Opérateurs SYDONIA
Procédures concernées	Procédure de fermeture d'entrepôt

Fermeture d'un entrepôt à la demande de l'entrepositaire.

L'entrepositaire formule sa demande de fermeture de l'entrepôt sur papier libre en indiquant le numéro de la convention concernée.

Il aura au préalable apuré son entrepôt en déposant les déclarations de sortie d'entrepôt et en produisant les fiches d'apurement mises à jour.

La douane constatera l'apurement total de l'entrepôt et donnera quitus.

La soumission cautionnée pourra ainsi être levée.

Fermeture d'un entrepôt à l'initiative de la douane.

Elle est le plus généralement les conséquences d'un contrôle du non respect des engagements souscrits par l'entrepositaire.

L'entrepôt est suspendu dans SYDONIA et l'ensemble des marchandises présentes en entrepôt est mis à la consommation.

L'entrepositaire est tenu de payer les droits et taxes dus. En cas de défaut de paiement, la soumission est engagée.

